

N° 3064

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 16 mai 2001.

## PROPOSITION DE LOI

*instituant une «Journée nationale de recueillement et de mémoire en souvenir de toutes les victimes de la guerre d'Algérie, des combats en Tunisie et au Maroc et de tous leurs drames».*

(Renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

PRESENTÉE

PAR MM. ALAIN NÉRI, JEAN-PAUL DURIEUX, JACQUES FLOCH, JEAN-MARC AYRAULT, FRANÇOIS HOLLANDE, Mmes VERONIQUE NEIERTZ, ODETTE GRZEGRZULKA, MM. JEAN-PIERRE KUCHEIDA, DIDIER MIGAUD, YVON ABIVEN, MAURICE ADEVAH-POEUF, STEPHANE ALAIZE, DAMIEN ALARY, JEAN-PAUL BACQUET, DOMINIQUE BAERT, JEAN-PIERRE BAEUMLER, JEAN-PIERRE BALDUYCK, GERARD BAPT, CHRISTIAN BATAILLE, JEAN-CLAUDE BATEUX, JEAN-CLAUDE BEAUCHAUD, Mme YVETTE BENAYOUN-NAKACHE, MM. HENRI BERTHOLET, ÉRIC BESSON, ANDRE BILLARDON, JEAN-PIERRE BLAZY, SERGE BLISKO, PATRICK BLOCHE, JEAN-CLAUDE BOIS, DANIEL BOISSERIE, MAXIME BONO, AUGUSTIN BONREPAUX, ANDRE BOREL, JEAN-CLAUDE BOULARD, DIDIER BOULAUD, PIERRE BOURGUIGNON, Mme DANIELLE BOUSQUET, MM. PIERRE BRANA, JEAN-PAUL BRET, Mme NICOLE BRICQ, MM. FRANÇOIS BROTTES, VINCENT BURRONI, MARCEL CABIDDU, THIERRY CARCENAC, Mme ODETTE CASANOVA, MM. BERNARD CAZENEUVE, JEAN-PAUL CHANTEGUET, MICHEL CHARZAT, JEAN-CLAUDE CHAZAL, GUY-MICHEL CHAUVEAU, DANIEL CHEVALLIER, DIDIER CHOUAT, ALAIN CLAEYS, Mme MARIE-FRANÇOISE CLERGEAU, MM. GILLES COCQUEMPOT, PIERRE COHEN, JEAN CODOGNÈS, FRANÇOIS COLCOMBET, Mme MONIQUE COLLANGE, MM. FRANÇOIS CUILLANDRE, JACKY DARNE, MICHEL DASSEUX, YVES DAUGE, Mme MARTINE DAVID, MM. PHILIPPE DECAUDIN, FRANÇOIS DELUGA, JEAN DELOBEL, Mme MONIQUE DENISE, MM. BERNARD DEROSIER, MICHEL DESTOT, MARC DOLEZ, RENE DOSIÈRE, PIERRE DUCOUT, JEAN-PIERRE DUFAU, DOMINIQUE DUPILET, JEAN-PAUL DUPRÉ, JEAN ESPILONDO, MICHEL ETIÉVANT, CLAUDE EVIN, ALAIN FABRE-PUJOL, ALBERT FACON, Mme NICOLE FEIDT, MM. JEAN-JACQUES FILLEUL, JACQUES FLEURY, PIERRE FORGUES, JEAN-LOUIS FOUSSERET, MICHEL FRANÇAIX, CHRISTIAN FRANQUEVILLE, GEORGES FRÊCHE, MICHEL FROMET, GERARD FUCHS, ROBERT GAÏA, YANN GALUT, JEAN-YVES GATEAUD, JEAN GAUBERT, Mme CATHERINE GÉNISSON, MM. ANDRE GODIN, GAËTAN GORCE, ALAIN GOURIOU, GERARD GOUZES, BERNARD GRASSET, MICHEL GRÉGOIRE, JACQUES GUYARD, FRANCIS HAMMEL, EDMOND HERVÉ, JACQUES HEUCLIN, JEAN-LOUIS IDIART, Mme FRANÇOISE IMBERT, MM. CLAUDE JACQUOT, SERGE JANQUIN, JACKY JAULNEAU, ARMAND JUNG, JEAN-NOËL

KERDRAON, BERTRAND KERN, JEAN-PIERRE KUCHEIDA, ANDRE LABARRÈRE, Mme CONCHITA LACUEY, MM. JÉRÔME LAMBERT, FRANÇOIS LAMY, JEAN LAUNAY, Mme CHRISTINE LAZERGES, M. JEAN-YVES LE DÉAUT, Mme CLAUDINE LEDOUX, MM. MICHEL LEFAIT, JEAN LE GARREC, PATRICK LEMASLE, GEORGES LEMOINE, BRUNO LE ROUX, RENE LEROUX, ALAIN LE VERN, MICHEL LIEBGOTT, GERARD LINDEPERG, FRANÇOIS LONCLE, BERNARD MADRELLE, GUY MALANDAIN, RENE MANGIN, JEAN-PIERRE MARCHÉ, DANIEL MARCOVITCH, DIDIER MARIE, JEAN-PAUL MARIOT, MARIUS MASSE, DIDIER MATHUS, GILBERT MAURER, LOUIS MERMAZ, ROLAND METZINGER, LOUIS MEXANDEAU, JEAN MICHEL, Mme HÉLÈNE MIGNON, MM. GILBERT MITTERRAND, YVON MONTANÉ, GABRIEL MONTCHARMONT, ARNAUD MONTEBOURG, PHILIPPE NAUCHE, BERNARD NAYRAL, HENRI NAYROU, MICHEL PAJON, JOSEPH PARENIN, VINCENT PEILLON, JEAN-CLAUDE PEREZ, JEAN-PIERRE PERNOT, Mmes MARIE-FRANÇOISE PEROL-DUMONT, GENEVIÈVE PERRIN-GAILLARD, M. FRANÇOIS PERROT, Mmes ANNETTE PEULVAST-BERGEAL, CATHERINE PICARD, M. PAUL QUILÈS, Mme MARIE-LINE REYNAUD, M. PATRICK RIMBERT, Mme MICHÈLE RIVASI, MM. JEAN-CLAUDE ROBERT, ALAIN RODET, BERNARD ROMAN, Mme YVETTE ROUDY, MM. MICHEL SAINTE-MARIE, HENRI SICRE, MICHEL TAMAYA, YVES TAVERNIER, PASCAL TERRASSE, GERARD TERRIER, Mme ODETTE TRUPIN, MM. DANIEL VACHEZ, ANDRE VALLINI, MICHEL VAUZELLE, MICHEL VERGNIER, ALAIN VIDALIES, JEAN-CLAUDE VIOLLET, KOFI YAMGNANE

et les membres du groupe socialiste (1) et apparentés (2),

Députés.

#### Cérémonies publiques et fêtes légales.

(1) *Ce groupe est composé de :* MM. Maurice Adevah-Poeuf, Stéphane Alaize, Damien Alary, Mme Sylvie Andrieux-Bacquet, MM. Jean-Marie Aubron, Jean-Marc Ayrault, Jean-Paul Bacquet, Dominique Baert, Jean-Pierre Baeumler, Jean-Pierre Balduyck, Jean-Pierre Balligand, Gérard Bapt, Alain Barrau, Jacques Bascou, Christian Bataille, Jean-Claude Bateau, Jean-Claude Beauchaud, Mme Yvette Benayoun-Nakache, MM. Henri Bertholet, Éric Besson, Jean-Louis Bianco, André Billardon, Jean-Pierre Blazy, Serge Blisko, Patrick Bloche, Jean-Marie Bockel, Jean-Claude Bois, Daniel Boisserie, Maxime Bono, Augustin Bonrepaux, André Borel, Jean-Michel Boucheron, Jean-Claude Boulard, Didier Boulaud, Michel Bourgeois, Pierre Bourguignon, Christian Bourquin, Mme Danièle Bousquet, MM. Jean-Pierre Braine, Pierre Brana, Jean-Paul Bret, Mme Nicole Bricq, MM. François Brottes, Vincent Burroni, Marcel Cabiddu, Alain Cacheux, Jérôme Cahuzac, Jean-Christophe Cambadélis, Thierry Carcenac, Christophe Caresche, Mme Odette Casanova, MM. Laurent Cathala, Jean-Yves Caullat, Bernard Cazeneuve, Jean-Paul Chanteguet, Michel Charzat, Guy-Michel Chauveau, Jean-Claude Chazal, Daniel Chevallier, Didier Chouat, Alain Claeys, Mme Marie-Françoise Clergeau, MM. Gilles Coquempot, Jean Codognès, Pierre Cohen, François Colcombet, Mme Monique Collange, MM. François Cuillandre, Jacky Darne, Michel Dasseux, Yves Dauge, Mme Martine David, MM. Bernard Davoine, Philippe Decaudin, Marcel Dehoux, Jean Delobel, François Deluga, Jean-Jacques Denis, Mme Monique Denise, MM. Bernard Derosier, Claude Desbons, Michel Destot, Marc Dolez, François Dosé, René Dosière, Mme Brigitte Douay, MM. Julien Dray, Tony Dreyfus, Pierre Ducout, Jean-Pierre Dufau, Jean-Louis Dumont, Mme Laurence Dumont, MM. Dominique Dupilet, Jean-Paul Dupré, Yves Durand, Jean-Paul Durieux, Philippe Duron, Henri Emmanuelli, Jean Espilondo, Michel Etiévant, Claude Evin, Alain Fabre-Pujol, Albert Facon, Mme Nicole Feidt, MM. Jean-Jacques Filleul, Jacques Fleury, Jacques Floch, Pierre Forgues, Raymond Forni, Jean-Louis Fousseret, Michel Françaix, Georges Frêche, Michel Fromet, Gérard Fuchs, Robert Gaïa, Yann Galut, Roland Garrigues, Jean-Yves Gateaud, Jean Gaubert, Mme Catherine Génisson, MM. André Godin, Gaëtan Gorce, Alain Gouriou, Gérard Gouzes, Bernard Grasset, Michel Grégoire, Mme Odette Grzegrzulka, MM. Jacques Guyard, Francis Hammel, Mme Cécile Helle, MM. Edmond Hervé, Jacques Heuclin, François Hollande, Jean-Louis Idiart, Mme Françoise Imbert, MM. Claude Jacquot, Serge Janquin, Jacky Jaulneau, Patrick Jeanne, Armand Jung, Jean-Noël Kerdraon, Bertrand Kern, Jean-Pierre Kucheida, André Labarrère, Mme Conchita Lacuey, MM. Jérôme Lambert, François Lamy, Claude Lanfranca, Jean Launay, Mmes Jacqueline Lazard, Christine Lazergeres, MM. Gilbert Le Bris, André Lebrun, Jean-Yves Le Déaut, Mme Claudine Ledoux, MM. Jean-Yves Le Drian, Michel Lefait, Jean Le Garrec, Jean-Marie Le Guen, Patrick Lemasle, Georges Lemoine, Bruno Le Roux, René Leroux, Jean-Claude Leroy, Alain Le Vern, Michel Liebgott, Mme Martine Lignières-Cassou, MM. Gérard Lindeperg, François Loncle, Bernard Madrelle, René Mangin, Jean-Pierre Marché, Daniel Marcovitch, Didier Marie, Jean-Paul Mariot, Mme Béatrice Marre, MM. Marius Masse, Didier Mathus, Gilbert Maurer, Guy Menut, Louis Mermaz, Roland Metzinger, Louis Mexandeu, Jean Michel, Didier Migaud, Mme Hélène Mignon, MM. Gilbert Mitterrand, Yvon Montané, Gabriel Montcharmout, Arnaud Montebourg, Philippe Nauche, Bernard Nayral, Henri Nayrou, Mme Véronique Neiertz, MM. Alain Néri, Michel Pajon, Joseph Parrenin, Vincent Peillon, Germinal Peiro, Jean-Claude Perez, Jean-Pierre Pernot, Mmes Marie-Françoise Pérol-Dumont, Geneviève Perrin-Gaillard, M. François Perrot, Mmes Annette Peulvast-Bergeal, Catherine Picard, MM. Paul Quilès, Alfred Recours, Gérard Revol, Mme Marie-Line Reynaud, MM. Patrick Rimbert, Jean-Claude Robert, Alain Rodet, Marcel Rogemont, Bernard Roman, Yves Rome, Gilbert Roseau, Joseph Rossignol, Mme Yvette Roudy, MM. Jean Rouger, René Rouquet, Michel Sainte-Marie, Mme Odile Saugues, MM. Bernard Seux, Patrick Sève, Henri Sicre, Dominique Strauss-Kahn, Michel Tamaya, Yves Tavernier, Pascal Terrasse, Gérard Terrier, Mmes Marisol Touraine, Odette Trupin, MM. Joseph Tyrode, Daniel Vachez, André Vallini, André Vauchez, Michel Vauzelle, Michel Vergnier, Alain Veyret, Alain Vidalies, Jean-Claude Viollet, Philippe Vuilque, Kofi Yamgnane.

(2) MM. Yvon Abiven, Léo Andy, Alain Calmat, Jean-Claude Daniel, Camille Darsières, Christian Franqueville, Guy Malandain, Daniel Marsin, Mmes Michèle Rivasi, Christiane Taubira-Delannon.

## EXPOSE DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

En 1999, à l'initiative du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, le Parlement a adopté à l'unanimité une proposition de loi reconnaissant l'état de guerre en Algérie et les combats en Tunisie et au Maroc. Cette reconnaissance officielle d'un moment dramatique de notre histoire permet de mieux comprendre ce qu'ont vécu tous ceux qui en ont été les acteurs directs : les appelés, les rappelés, les maintenus, les militaires de carrière, les rapatriés, les harkis, en un mot toutes les populations qu'elles soient d'origine européenne ou maghrébine, civiles ou militaires.

Lors des débats parlementaires empreints de solennité et de gravité, l'évocation de tous les drames de la guerre d'Algérie a permis de prendre conscience de l'importance des traumatismes, des souffrances et des incompréhensions qui ont marqué nombre de nos concitoyens et qui perdurent dans notre pays près de quatre décennies après la fin des combats.

Une première étape dans la réappropriation de notre passé a été franchie par la promulgation de la loi n° 99-882 du 18 octobre 1999. Aujourd'hui, notre volonté de renforcer le devoir de mémoire nous invite à prolonger une initiative que tous, anciens combattants, rapatriés, harkis et représentants de la Nation, ont rendu possible par leurs contributions et leurs échanges constructifs.

Ensemble, nous partageons l'exigence du devoir de mémoire et nous avons pour mission de faire vivre les valeurs de civisme et de citoyenneté, éléments fondateurs de notre démocratie. La Nation, par la volonté de ses représentants, a donné en 1999 sa dignité à la troisième génération du feu. Longtemps sujet tabou et controversé, l'officialisation de la guerre d'Algérie a rendu la parole à toutes celles et ceux qui souffraient de ce silence trop pesant.

Aujourd'hui, il s'agit d'évoquer la guerre d'Algérie dans sa dimension la plus large, de ne pas dissimuler la vérité historique, de donner la parole aux acteurs du drame algérien et de reconnaître que ce conflit, mettant un terme à notre passé colonial, a profondément marqué notre pays, les populations d'Algérie et de métropole ainsi que leurs descendants. Si toutes les cicatrices ne sont pas encore refermées, la parole et le témoignage doivent être facilités afin de dénoncer la guerre et d'assumer globalement l'héritage de notre Histoire.

Conscients aujourd'hui de cette obligation morale à l'égard de celles et ceux qui ont eu à en souffrir, nous sommes convaincus que la reconnaissance de l'état de guerre en Algérie doit s'accompagner d'un temps de mémoire. Tous les acteurs, dans leur diversité, doivent pouvoir témoigner des épreuves qu'ils ont endurées pendant et après les combats. Il apparaît en effet nécessaire de rappeler sans cesse les réalités et les conséquences d'une guerre dont on a trop longtemps nié l'existence.

Le 26 avril 2001, le Premier ministre Lionel Jospin a souhaité que «soit faite toute la lumière nécessaire sur cette guerre de décolonisation, qui fut une guerre civile, et durant laquelle des atrocités ont été commises de part et d'autre. Aucune victime ne doit être oubliée, ni du côté algérien, ni du côté français. Nous ne pouvons pas non plus ignorer les massacres dont les harkis ont été victimes. Ce travail de vérité constitue un ciment puissant pour notre communauté nationale, car il lui permet d'édifier de plus solides fondations pour son avenir».

A l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, la République française, démocratie apaisée et porteuse de valeurs universelles, s'honorerait d'assumer son Histoire et d'intégrer dans la mémoire nationale un passé trop longtemps enfoui.

A cette occasion, il est indispensable que soit délivré aux jeunes générations un message de paix et que soit dénoncée l'absurdité d'affrontements ayant bouleversé à jamais la jeunesse et l'existence de millions d'hommes et de femmes issus d'horizons différents, entraînés dans la spirale d'une guerre de décolonisation et d'indépendance dont ils ont subi toutes les horreurs. Ce moment participerait d'une dimension pédagogique et citoyenne pour toutes les nouvelles générations et c'est à dessein que nous entendons œuvrer à ce projet en travaillant et en privilégiant les conditions de sa réalisation.

Pour répondre à cet objectif légitime et salubre, il nous apparaît désormais possible d'envisager que la Nation se rassemble autour d'une journée de recueillement et de mémoire en souvenir de toutes les victimes de cette période de notre Histoire où des vies personnelles et des destinées familiales et collectives ont basculé. Il s'agit ainsi d'évoquer sous tous ses aspects la guerre d'Algérie et de lutter contre l'oubli, en favorisant chaque année son ancrage dans la mémoire de notre pays.

La guerre d'Algérie, par sa spécificité historique et ses drames, par le climat passionnel et douloureux qui s'y rattache, a trop longtemps suscité malaises, ambiguïtés et « non-dit ». Aujourd'hui, il est de notre responsabilité d'inscrire durablement son évocation dans notre mémoire collective, accompagnant ainsi un indispensable acte de réconciliation et de concorde nationale. Dix années de guerre en Afrique du Nord sont constitutives de notre Histoire et le recul du temps permet maintenant d'en dresser un inventaire lucide et exhaustif.

Oui, au même titre que les deux conflits mondiaux, la guerre d'Algérie appartient à notre Histoire. Oui, après sa reconnaissance officielle, elle doit trouver sa journée de recueillement et de mémoire pour se souvenir.

En conséquence, une réflexion et une analyse approfondies nous conduisent à penser que, sur le long terme, seule la date du 19 mars, date officielle du cessez-le-feu en Algérie, s'affirmera en raison de sa double et indissociable signification au cœur même d'une tragique et douloureuse histoire.

Pour les uns, soldats, leurs familles et leurs amis, cette date correspond à la fin d'une guerre cruelle où nombre de leurs camarades sont tombés. Pour eux, c'était l'annonce du retour en France et d'une «paix» retrouvée. C'était également réapprendre le quotidien en affrontant les souvenirs et les traumatismes profonds qui en découlaient.

Pour les autres, elle correspond à l'accélération des drames vécus et au basculement dans les déchirements. Pour nos compatriotes français d'Algérie rapatriés, c'était l'abandon de leur terre natale et de leurs racines. Pour les harkis, qui n'envisageaient pas d'autre avenir que dans la France, cette fidélité fut un choix lourd de conséquences pour lequel ils ont payé un lourd tribut. Rejetés des terres qui les avaient vus naître, ils ont trop souvent fait l'objet d'un nouveau rejet dans leur terre d'accueil. Aujourd'hui, leurs enfants revendiquent légitimement la reconnaissance de la France vis-à-vis de leurs pères et leur propre intégration.

Pour tous, ce fut la guerre. Pour tous, ce furent la violence, les haines, les peurs, les souffrances, le rejet, l'incompréhension, les silences.

Forts de notre Histoire lucidement assumée, nous avons le souci de rassembler et de favoriser l'unité nationale confortée par la future édification à Paris, Quai Branly, du mémorial de la guerre d'Algérie. Nous proposons donc que le 19 mars devienne une journée nationale de recueillement et de mémoire en souvenir de toutes les victimes de la guerre d'Algérie, des combats en Tunisie et au Maroc et de tous leurs drames.

Nous vous demandons de bien vouloir adopter la présente proposition de loi.

## PROPOSITION DE LOI

### **Article 1er**

La République française institue une journée nationale de recueillement et de mémoire en souvenir de toutes les victimes de la guerre d'Algérie, des combats en Tunisie et au Maroc et de tous leurs drames.

### **Article 2**

Cette journée, ni fériée, ni chômée, est fixée au 19 mars.

N°3064- Proposition de loi de M.Néri instituant une «Journée nationale de recueillement et de mémoire en souvenir de toutes les victimes de la guerre d'Algérie, des combats en Tunisie et au Maroc et de tous leurs drames».(affaires culturelles)